

19 février 2013

La CAP des inspecteurs des affaires maritimes était présidée par Madame Brigitte Thorin, adjointe au responsable de la sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire.

Déclaration préalable intersyndicale CFDT – UNSA – CGT

Les représentants syndicaux élus de la CAP souhaitent attirer l'attention de l'Administration et du cabinet de la ministre sur la situation discriminante qui est faite aux IAM dans le cadre de la réforme des corps de l'État.

Les syndicats CGT/CFDT/UNSA ont toujours voulu associer les IAM au processus de fusion des corps.

Corps civil de catégorie A, dont la formation professionnelle est de niveau Ingénieur ou IRA, les IAM exercent des responsabilités en matière de sécurité des navires français et étrangers. Cette responsabilité nécessite des compétences techniques réelles, reconnues par les professionnels du milieu maritime.

Ces compétences font que le pavillon français est classé parmi les meilleurs mondiaux selon l'ISF (International Shipping Federation) et figure sur la liste blanche du MOU.

Dans le cadre de leurs missions, les IAM ont une responsabilité pénale forte susceptible d'être engagée soit en cas d'accident de mer (ex : procédure durant 8 années suite au naufrage du Tahiti Nui IV), soit de la mise en place des politiques européennes (pêche, ressources halieutiques, ...) et de l'action de l'État en mer.

Les corps militaires (AAM, OCTAAM et PEM) de l'Administration de la Mer viennent de fusionner (Décret N° 2012-1546 du 28 décembre 2012 publié au JO du 30 décembre 2012). Ce décret renforce les compétences du corps militaire des Administrateurs sur l'ensemble du secteur maritime.

Nous sommes surpris de voir le gouvernement actuel confier de manière exclusive, à un corps militaire, l'ensemble du secteur maritime de notre ministère, y compris dans sa problématique de Développement Durable.

Cela confirme les inquiétudes des organisations syndicales sur l'absence de cap clairement défini pour la politique maritime de notre pays.

Lors de la CAP d'octobre 2012, la DRH nous a exposé ses difficultés à faire valider certains points du dossier CIGEM MEDDE par la Fonction Publique, ce qui aurait pour conséquence de reporter le projet d'intégration des IAM dans les corps des ITPE et des attachés, début 2014.

Lors des rencontres bilatérales entre les représentants de nos syndicats et les représentants du ministre sur les Assises de l'Ingénieur, le conseiller du ministre a annoncé que l'intégration n'était plus d'actualité.

Dans sa lettre du 13 février 2013, Patrice Raulin, pilote des "Assises des métiers de l'ingénieur", ne cite pas les IAM dans les métiers du MEDDE.

Face à ces contradictions manifestes et pour répondre aux inquiétudes légitimes des IAM, les représentants élus, que nous sommes, **demandons des engagements fermes et un calendrier de travail de la part de l'Administration pour intégrer les IAM.**

Glossaire

- IAM : Inspecteur des Affaires Maritimes
- AAM : Administrateur des Affaires Maritimes
- OCTAAM : Officier du Corps Technique et Administratif des Affaires Maritimes
- PEM : Professeur de l'Enseignement Maritime

Réponse de l'administration à la déclaration

La présidente, Brigitte Thorin, rappelle que les compétences et les qualités des IAM sont connues et reconnues et qu'il ne s'agit pas d'opposer les corps entre eux, que ce soient les IAM OA, les IAM OT ou les corps militaires.

Elle rappelle le contexte historique de cette intégration qui a démarré il y a deux ans, en même temps que le projet sur la fusion des corps des ingénieurs et la réforme des corps des attachés interministériels.

Le projet de fusion des ingénieurs ayant été reporté, il a été prévu d'intégrer les IAM non issus de l'IRA dans le corps des ITPE. Cette intégration ne se fera que lorsque le versement des IAM issus de l'IRA pourra se faire dans le corps des interministériel à gestion ministériel (Cigem) des Attachés. La mise en place du Cigem devrait être effective en mai-juin 2013. Ce délai repousse l'intégration des IAM au début de 2014.

La CFDT intervient pour faire remarquer que la participation des IAM aux assises de l'ingénieur n'est pas prévue et que, de ce fait, toute la réflexion sur une partie de l'ingénierie de la mer est oubliée.

Mme THORIN assure que la mer ne sera pas oubliée et reconnaît que les IAM devraient pouvoir participer : elle prend note.

Approbation du procès-verbal de la CAP du 24 octobre 2012

Le procès-verbal a été approuvé avec quelques corrections :

- la CGT demande à ce que M. Richard soit rajouté sur la liste des personnes qu'elle avait proposées pour la nomination au choix dans le corps des IAM ;
- pour le détachement de M. Douchet, il faut préciser que « l'intéressé devra suivre une formation qualifiante requise pour le poste occupé ».

La CFDT fait remarquer qu'il n'y a pas eu de compte-rendu sur la CAP écrite pour Mme THOMIN. Mme Thorin demande à ce qu'il soit fait.

Avancements au grade d'Inspecteur Principal des Affaires Maritimes

M. Didier FAUVETTE , chargé de mission à l'enseignement maritime à la DIRM NAMO, a été promu.

Mouvements

1^{er} niveau : mutation au 1^{er} mai 2013 (sauf mention contraire)

Nom	service d'origine	service d'accueil.....	observations
CAVEY Agathe	DGITM	DIRM Aquitaine/SG	
ROUJEAN Fabien	DGITM	DIRM Aquitaine/DSSM	
MARLIAC Cecil	DGITM	DGITM/DAM/SI3	
MERLEN Emilie	DGITM	DGITM/DAM/AM2	
DUCHÉ Jacques	DIRM NAMO Rennes	LPM Saint-Malo	01/03/2013

2^e niveau : mutation au 1^{er} mai 2013 (sauf mention contraire)

Nom	service d'origine	service d'accueil
PORCHER-LABREUILLE Damien	DDTM 44/DML.....	DDTM 44/DML

Le dossier social d'un agent, qui présente un problème de santé l'empêchant de pratiquer son métier, devra trouver une solution rapidement.

Les avis défavorables devront être nuancés lorsqu'ils ne sont pas justifiés, ceci afin de ne pas pénaliser les futures demandes des intéressés concernés.

Les élus CFDT demandent un annuaire des IAM. La présidente de la commission complète la demande par un bilan de gestion des IAM sur les dernières années et pas uniquement 2012.

Recours sur PFR

Les recours sur la PFR ont été retirés de l'ordre du jour, les dossiers n'ayant pas été transmis.

Questions diverses

Les questions diverses des élus en CAP ont été traitées en réponse à la déclaration liminaire.

La présidente rajoute aux questions diverses la nomination de M. MAES en tant que Conseiller des Affaires Maritimes. **Le bilan des autres postes éligibles sera fait pour la prochaine CAP, le 11 juin 2013.**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-es CFDT-UNSA :

Catherine RATIVALAKA DIRM NAMO **02 98 60 51 40**
catherine.ratsivalaka@developpement-durable.gouv.fr

Marie-Françoise EUZEN LPM Le Guilvinec **02 98 58 96 00**
marie-françoise.euzen@developpement-durable.gouv.fr

Stéphane KERAUDRAN DIRM NAMO **02 97 37 20 93**
stephane.keraudran1@developpement-durable.gouv.fr

Patrice BEAULIEU DDTM 35.....
patrice.beaulieu@ille-et-vilaine.gouv.fr